

Déclaration de l'Association canadienne de linguistique (ACL) sur les droits linguistiques des peuples autochtones.

L'Association canadienne de linguistique (ACL), fondée en 1955, a pour objectif la promotion de l'étude des langues et de la linguistique au Canada. L'ACL regroupe plus de 300 membres provenant d'institutions à travers le Canada. Parmi eux, on compte un grand nombre d'experts) des langues autochtones du Canada. Dans cette déclaration, l'ACL plaide la protection, le maintien et le renouveau de ces langues.

Les peuples autochtones et leurs langues antedatent la formation du Canada. Tous les Canadiens ont donc le devoir d'appuyer activement les efforts des peuples autochtones de maintenir et de raviver leurs langues ancestrales. En plus, ces langues, qui pour la plupart ne sont parlées nulle part autre qu'au Canada, sont de grands trésors intellectuels et spirituels de l'humanité.

Comme l'exprimait l'Assemblée des premières nations en 1992:

« Le Créateur nous a donné les langues autochtones comme partie intégrante de la vie. Les langues autochtones incarnent notre rapport unique au Créateur, nos attitudes, nos croyances, nos valeurs, et la conception fondamentale de ce qui est vrai. La langue autochtone est un atout dans l'éducation, formelle et informelle. La langue autochtone contribue à la fierté plus grande de l'histoire et de la culture de la communauté; à la participation et l'intérêt plus grands à l'éducation de leurs enfants, et au respect plus grand des Aînés. La langue est le moyen principal par lequel la culture s'accumule, se partage, et se transmet d'une génération à l'autre. La langue ancestrale commande l'accès à l'identité et la rétention de la culture. »

De nombreux membres passés et présents de l'ACL ont dévoué leurs vies professionnelles à enregistrer et documenter les langues autochtones en consultation avec les communautés autochtones. Ce genre de recherche a contribué de manière importante au (i) développement de matériels pédagogiques pour les communautés autochtones ainsi qu'à (ii) notre compréhension du langage humain.

La plupart sinon toutes les langues des peuples autochtones sont actuellement en danger critique. Cet état résulte directement de politiques gouvernementales délibérées des siècles passés. Ces politiques se fondaient en partie sur les préjugés de ces temps, qui présumaient que ces langues étaient « inférieures et manquaient de pouvoir d'expression » relativement aux langues dominantes d'Europe. Les linguistes ont démontré que les langues autochtones sont des systèmes de communication tout aussi développés, dont les structures de grammaire et le pouvoir d'expression sont tout aussi riches. En conséquence, les linguistes ont une obligation spéciale de s'exprimer contre ces préjugés que l'on rapporte malheureusement toujours dans le secteur médiatique dominant.

L'ACL recommande fortement que le gouvernement et le peuple du Canada appuient les droits linguistiques des peuples autochtones.

L'ACL exige qu'au minimum on assure aux peuples autochtones ce qui suit:

A. Les moyens de maintenir et de raviver leurs langues et, s'ils le désirent, de les transmettre à leurs enfants (par exemple en intégrant les langues autochtones au programme scolaire essentiel).

B. Qu'une législation soit décrétée qui reconnaît et protège les langues autochtones, non pas comme objets fabriqués d'un passé lointain, mais comme parties intégrantes de cultures contemporaines et vivantes.

C. Que tous les peuples autochtones soient pourvus de fonds stables à long terme afin de maintenir et raviver leurs langues (dans la lignée des accords Nunavut-Canada, Territoires du Nord-Ouest - Canada et Yukon-Canada, sur les langues autochtones).